



Foyer d'Accueil Spécialisé Foyer d'accueil Médicalisé "La Maison au Bord de l'Auve"



LIVRET D'ACCUEIL



4 rue Berryer

51800 SAINTE MENEHOULD

03.26.60.63.65

L'Association Elan Argonnais est une Association loi 1901. Elle accompagne les enfants et les adultes en situation de handicap mental et psychique.

L'ASSOCIATION ELAN ARGONNAIS

STRUCTURES ADULTES



Le Pôle Habitat et Santé



Le Pôle Travail



STRUCTURES ENFANTS

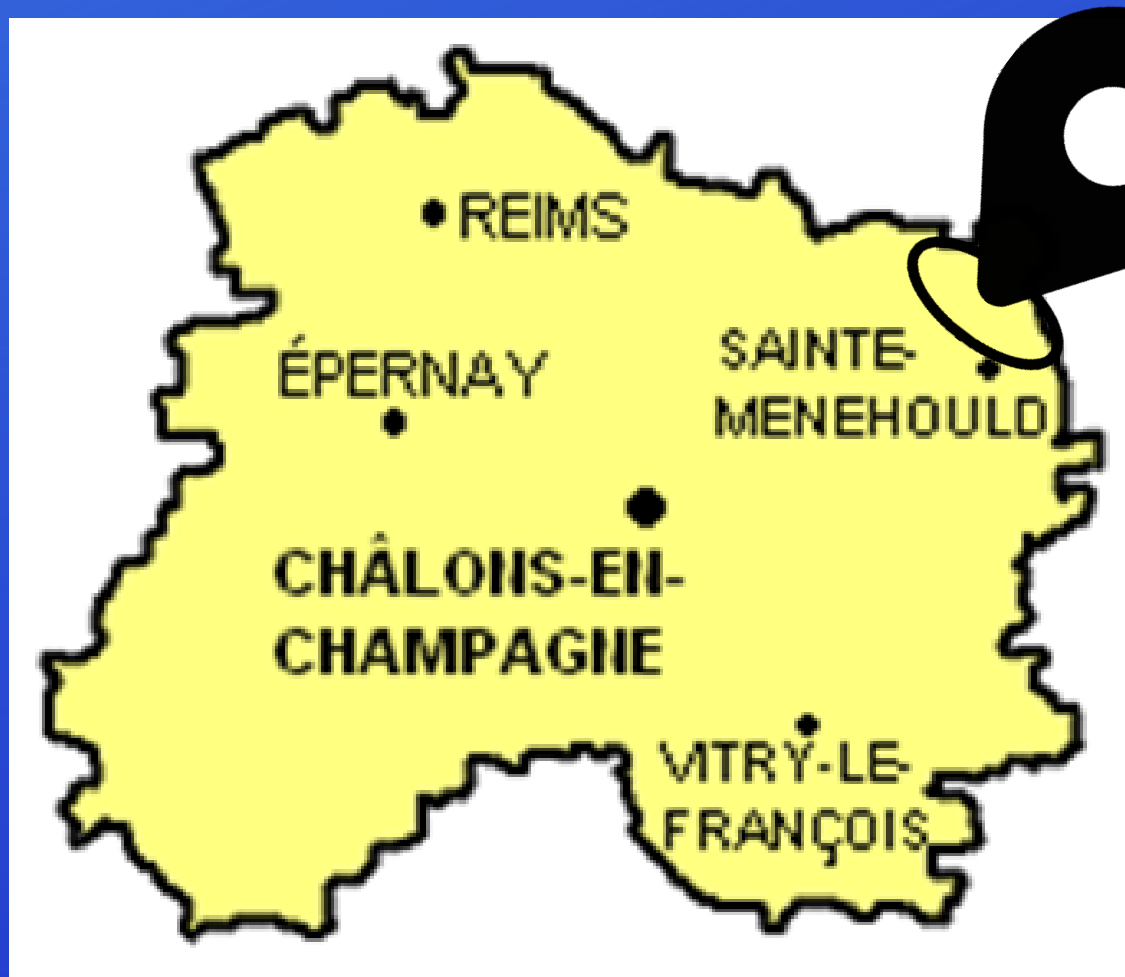
Le Pôle Enfant



Nos valeurs Associatives:
Respect, Sérieux, Transparence et Efficacité permanente dans l'exercice du travail au quotidien en faveur des personnes handicapées.



La Maison au Bord de l'Auve



La Maison au Bord de l'Auve est située au cœur de la ville de SAINTE MENEHOULD, dans le département de la Marne.

Le Foyer d'Accueil Spécialisé/Médicalisé

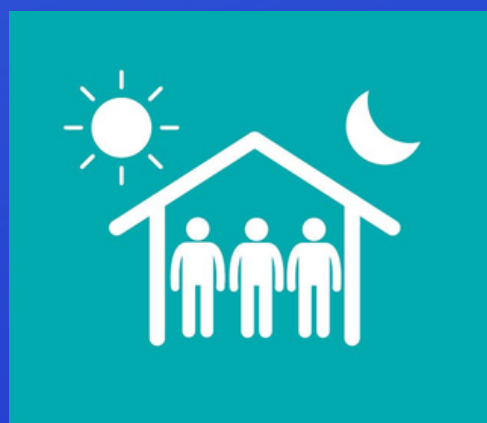


→ **OUVERT 365 JOURS/AN – 24H/24H**



→ **ACCUEILLE 37 PERSONNES**

27 places en Foyer de vie dont 3 places d'Accueil Temporaire
2 places d'Accueil de jour
8 places en Foyer d'Accueil Médicalisé



ACCUEIL
TEMPORAIRE

Les places évoluent en fonction des besoins et profils
des Personnes Accompagnées.

L'ADMISSION



1 Quelques conditions

- Avoir plus de 20 ans
 - Avoir une orientation de la MDPH
 - Déposer un dossier de demande d'admission
- S'adresse à des adultes en situation de handicap mental et/ou psychique stabilisé autonomes dans les actes essentiels de la vie quotidienne mais ne pouvant exercer une activité professionnelle en milieu spécialisé.
- Les différents types d'accueil sont expliqués dans le projet d'établissement.

2 Une rencontre

- Une rencontre vous sera proposée pour visiter l'établissement et éventuellement prévoir des périodes d'essai.
- Les prestations de l'établissement sont formalisées dans le contrat de séjour, complété par le projet individuel d'accompagnement.



3 Le contrat de séjour et le projet individuel d'accompagnement

- Un mois après votre admission, vous (et/ou votre représentant légal) signerez un contrat de séjour qui définit les objectifs et moyens de l'accompagnement par l'établissement.
- Le Projet Individualisé d'Accompagnement : rédigé dans les 6 mois suivant votre arrivée, il est le reflet de vos attentes, de vos demandes et des repères par l'établissement.



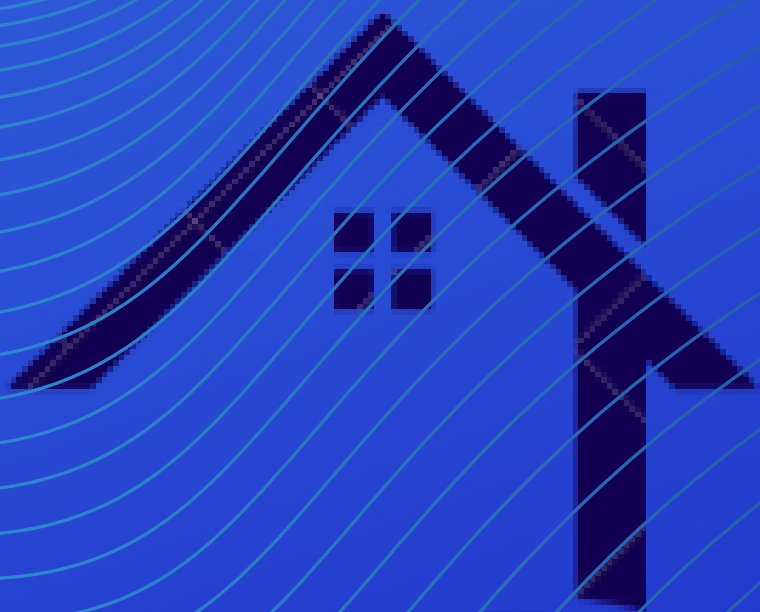
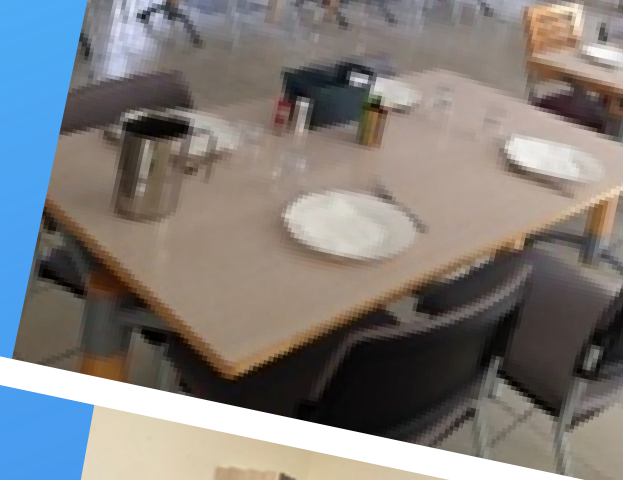
LA MAISON

Des espaces privés et des espaces collectifs :

- L'établissement dispose de chambres individuelles avec salle de bain attenante.
- Ces espaces privés sont complétés par des espaces collectifs comme la salle à manger.

Des espaces spécifiques :

- Une salle d'activités sportives
- Une salle de repos
- Une salle Multisensorielle
- 2 ascenseurs
- Un coin laverie
- Une kitchenette
- Des extérieurs agréables



NOS PRESTATIONS



Les prestations proposées relèvent du soin, de l'autonomie et de la participation sociale.

L'infirmière et l'équipe vous accompagnent dans le suivi de votre santé (prise de rendez-vous, soins courants...).

L'équipe vous accompagne dans le quotidien autour de la prise des repas, du respect de soi, de la relation aux autres, de l'autodétermination.

L'équipe vous invite à participer à la vie sociale à travers l'inscription dans des clubs extérieurs, aux divers évènements qui ont lieu sur le territoire.



NOTRE EQUIPE

Surveillants de Nuit

Ils veillent à la sécurité du bâtiment et des personnes accompagnées, ainsi qu'à leur bien-être.



Equipe de Direction

Elle est constituée d'un Directeur de Pôle, d'une Cheffe de Service, d'une Conseillère Technique Sociale et d'une Assistante de Direction



Agents de service intérieur et d'entretien

Ils vous accompagnent au quotidien lors des repas, de l'entretien de votre lieu de vie et veillent à l'entretien courant et au suivi des travaux



Infirmière

Elle assure le suivi médical, les soins techniques infirmiers



Equipe Médicosociale

Constituée d'Aide-Soignants, d'Accompagnants Educatif et Social, de Moniteurs Educateurs qui vous accompagnent au quotidien



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES



La conseillère technique sociale du Pôle Habitat :

- Fait le lien entre la personne accompagnée, la famille, le mandataire, l'établissement, les organismes ou partenaires
 - Travaille sur l'accès aux droits (MDPH, sécurité sociale, CAF, caisse de retraite, conseil départemental, aides financières...)
 - Travaille sur le projet d'orientation ou de réorientation de la personne
 - Apporte un soutien aux équipes, développe les projets de l'association
 - Travaille sur les demandes d'admission et/ou d'accueils temporaires sur les établissements...
-
- **L'établissement collabore avec des partenaires** locaux et conventionne avec des professionnels de santé afin de proposer une prise en charge et un accompagnement global.
 - **La participation financière** : le financement relève principalement de l'Aide Sociale Départementale. Chaque mois, une participation financière vous sera demandée comme notifiée sur l'accord de prise en charge des frais d'hébergement.
 - **Accès à votre dossier** : vous, et/ou votre représentant légal, avez le droit d'accéder à votre dossier administratif et aux informations vous concernant. Vous devez en faire une demande par écrit au Directeur.
 - **Recours à une personne qualifiée (non-respect de vos droits)** : vous pouvez faire appel à un professionnel du Département si vous êtes en désaccord avec l'établissement (faire valoir vos droits qui sont définis dans la charte des droits et des libertés de la personne accompagnée, régler un conflit...). Cette personne vous assistera. La liste des personnes qualifiées à contacter est affichée dans l'établissement.
 - **Droit à l'image** : vous devez donner votre accord : prise de photos en activité, support de documents, ...



NOUS CONTACTER



N'HESITEZ PAS A SUIVRE L'ACTUALITE
DE L'ASSOCIATION ELAN ARGONNAIS
ET DE SES ETABLISSEMENTS SUR LES RESEAUX SOCIAUX !



E-mail : fas-fam@elan-argonnais.fr
Site internet : www.elan-argonnais.fr